

SOUS-PRÉFECTURE DE SAINT-MALO

Pôle Cabinet-sécurité
et relations aux usagers
dossier suivi par C Mestrius-Menelet
02 99 20 22 67

RELEVÉ DE CONCLUSIONS
Réunion du 23 janvier 2019 en sous-préfecture de Saint-Malo
Barrage de la Rance et trafic
suite aux travaux du carrefour des millières

* * *

Le 23 janvier s'est tenue en sous-préfecture une réunion présidée par M. Lagoguey, sous préfet de Saint-Malo

Participaient à cette séance de travail :

- M. Lefevre, vice président du conseil départemental 35
- M. Pierre Ewald, conseil départemental 35
- Mme Ingrid Pavard, conseil départemental 35
- M. Guy Jézéquel, conseil départemental 35
- M. Mahé, maire de Dinard
- M. Lacombe, adjoint au maire de la Richardais
- Cdt Pascal Le Mestrealan, CSP de St Malo/Dinard/La Richardais
- M. Vincent Beausse, gendarmerie de Pleurtuit
- M. Daniel Brown, SOS Médecins, Saint-Malo
- M. Pierrick Auvray, président délégué de la CCI d'Ille et vilaine à Saint-Malo
- M. Pierre Faguet, de la DDTM 35.
- M. Jean-Luc Griffon, compagnie Corsaire
- M. Antoine Malafosse, directeur la Rance-EDF
- M. Michel Lacombe, UNAM Manche
- M. Guy Albaret, association de plaisanciers APPP Pleurtuit
- M. Alain Pontgelard, association de plaisanciers UNAM et APPP
- M. Pierre-Henri Dupont, chef du pôle sécurité - sous-préfecture de Saint-Malo
- Mme Chantal Mestrius-Menelet, pôle sécurité - sous-préfecture de Saint-Malo

Conformément au calendrier fixé en septembre, cette réunion se tient afin de faire le point sur les conditions de circulation sur le barrage de la Rance, suite aux travaux du carrefour des Millières.

Présentation des dispositifs

M. Ewald présente le nouveau dispositif de détection des bouchons (sens St Malo-Dinard) installé afin d'alerter les usagers des bouchons et qui semble efficace. La PN et la gendarmerie ne relatent pas d'incident ni d'accident liés aux bouchons.

Fin 2019, un système à peu près équivalent sera installé dans le sens Dinard Saint-Malo pour informer de la levée du pont en amont de la sortie au giratoire au niveau de Dinard.

Le biseau de la zone des travaux sur le pont a été allongé ce qui a apporté une amélioration de la fluidité du trafic (rabattement des véhicules plus aisé).

La temporisation du feu du parking EDF a été augmentée (de 30 secondes à 180 secondes). Pour ce qui est de la suppression de ces feux, cela n'est pas envisageable à ce jour mais le sujet est à l'étude et sera approfondi.

Étude du trafic

Mme Pavard présente l'étude réalisée. Il y a eu, du fait des travaux, une redistribution des usagers sur d'autres voies. Si les véhicules sont un peu moins nombreux actuellement, les pics de trafic sont toutefois importants le matin entre 7h30 et 9h, à l'heure du déjeuner entre 12 et 14h, puis le soir de 16h30 à 18h30. Les graphiques présentés permettent de suivre heure par heure le trafic dans les deux sens (1200 à 1800 véhicules à l'heure dans les pics de circulation).

La fin des travaux qui était prévue pour avril 2020 serait plutôt envisagée fin octobre 2019. L'échangeur sera terminé fin juin 2019 et la 2 x 2 voies sera remise en circulation début juillet 2019.

Constat et réflexion

Depuis plusieurs semaines, il est constaté une amélioration du trafic. Ce résultat résulte des éléments exposés ci-dessus, de la période d'hiver qui attire moins de touristes, mais aussi en raison du comportement participatif et responsable des usagers.

La mise en place de panneaux pédagogiques est proposée et à étudier (panneau donnant la règle dite de « la tirette » belge qui permet une alternance obligatoire des véhicules pour passer de deux à une ligne, des panneaux anti-bouchons avec des codes couleur ...).

Les plaisanciers sollicitent qu'il n'y ait plus aucune suppression de levées de sas comme aux premiers temps du barrage. Monsieur le sous préfet répond que cela n'est plus possible, en raison de la démographie, des zones commerciales créées...

M. Griffon souhaite que le calendrier d'ouverture des SAS soit établi rapidement pour la période estivale afin de lui permettre d'organiser son activité.

Conclusion

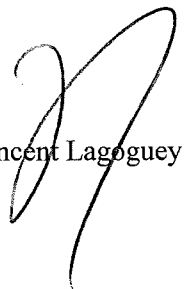
Les interdictions de levées de pont actuelles sont pertinentes et doivent être reconduites. L'arrêté du 21 décembre va être prorogé pour encore deux mois, soit jusqu'à fin mars.

Avant la fin mars, une ultime réunion sera organisée. A noter que la commission nautique doit être organisée entre temps par la DML (envisagée la 3ème semaine de février).

La méthodologie de l'analyse qui est mise en œuvre lors des réunions a fait l'objet d'un consensus :

- l'examen du tableau des levées possibles ;
- les comparaisons faites avec les différents pics de trafic/véhicules journaliers ;
- l'examen des incompatibilités vues lors de la commission nautique avec les plaisanciers ;
- l'arbitrage en séance si nécessaire, lors du COPIL de mars.

Le sous-préfet de Saint-Malo



Vincent Lagoguey